

PROCÈS-VERBAL

**Séance ordinaire
14 mars 2023 à 18 h 30**

Le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix siège en **séance ordinaire** ce **14^e jour du mois de mars 2023, à 18 h 30**. Sont présents à cette séance et formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Myriam Cabana, les Conseillers suivants:

Guy Whissell, siège #1
Johanne Larocque, siège #3
François Gauthier, siège #5

Stéphane Drouin, siège #2
Maryse Cloutier, siège #4
Andrée-Anne Bock, siège #6

Assiste également à la séance, Chantal Delisle la Directrice générale et Greffière-trésorière, laquelle agit comme secrétaire d'assemblée. La Mairesse soumet donc l'ordre du jour et demande aux Conseillers s'ils l'exemptent de sa lecture et ces derniers acceptent.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de l'assemblée**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Première période de questions**
- 4. Adoption des dépenses**
- 5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 13 février 2023**
- 6. Propos de la Mairesse et des Conseillers**
- 7. Affaires nouvelles et commencées**
 - 7.1 Conseil**
 - 7.1.1 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Entretien des routes locales (ERL) – Année-Code géographique numéro 2022-80020, Dossier numéro ZDN36738 – Fournisseur numéro 31356**
 - 7.1.2 Proclamation de la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive**
 - 7.1.3 Appui aux citoyens Paulette Gauthier et Claude Pilon – Négociation avec le diocèse de Gatineau concernant le cimetière**
 - 7.1.4 Demande d'autorisation temporaire pour passer un tuyau dans le fossé municipal – Les fermes Petite Nation**
 - 7.1.5 Adjudication de contrat à l'entreprise Excapro Inc. – Travaux de drainage et de stabilisation sur environ 1,0 km du rang Sainte-Augustine/323 – TECQ 2019-2023, dossier numéro 1180020**
 - 7.1.6 Appui à la Municipalité de Saint-André-Avellin – Départ de trois (3) médecins du CLSC en 2023**
 - 7.1.7 Abolition du poste d'adjointe administrative**
- 8. Législation**
 - 8.1. Documents**
 - 9. Gestion et administration**
 - 9.1 Gratuité de salle pour le Club Quad**
 - 9.2 Octroi contrat Construction Mario Perrier pour travaux à l'entrepôt – PRABAM**

9.3 Modification de l'offre de services initiale pour la reconstruction de chaussée et stabilisation de talus sur le rang Sainte-Augustine – QDI, service d'ingénierie

9.4 Montant versé à la Municipalité de Saint-André-Avellin afin de diminuer le coût du camp de jour pour les enfants de Notre-Dame-de-la-Paix

9.5 Achat de 20 bacs de recyclage pour le Domaine Côté – Home Hardware (Papineauville)

10. Incendies

11. Urbanisme

12. Varia

13. Deuxième période de questions

14. Levée de l'assemblée

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. Ouverture de l'assemblée

2023-03-14#01

*Il est proposé par Guy Whissell,
Appuyé par Stéphane Drouin*

ET RÉSOLU que l'assemblée soit déclarée ouverte;

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.

2. Adoption de l'ordre du jour

2023-03-14#02

*Il est proposé par Johanne Larocque,
Appuyé par Maryse Cloutier*

ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit accepté tel quel;

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.

3. Première période de questions

La première période de questions orales est au bénéfice du public pour traiter de sujets touchant la juridiction du Conseil, sans toutefois qu'ils ne soient à l'ordre du jour (Règlement 1030 sur la Régie interne des séances du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix).

Il y a eu quelques questions du public.

4. Adoption des dépenses

2023-03-14#03

*Il est proposé par Stéphane Drouin,
Appuyé par Johanne Larocque*

ET RÉSOLU que les dépenses totales du mois de février 2023 totalisent 86 144,99 \$, représentant 50 928,50 \$ pour les chèques et 35 216,49 \$ pour les salaires nets, soient approuvés;

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.

5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 13 février 2023

2023-03-14#04

*Il est proposé par Andrée-Anne Bock,
Appuyé par Guy Whissell*

*ET RÉSOLU que le procès-verbal de l'assemblée du 13 février 2023 soit
accepté tel que rédigé;*

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.

6. Propos de la Mairesse et des Conseillers

7. Affaires nouvelles et commencées

7.1.1 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Entretien des routes locales (ERL) – Année-Code géographique numéro 2022-80020, Dossier numéro ZDN36738 – Fournisseur numéro 31356

2023-03-14#05

CONSIDÉRANT *la lettre du 16 mai 2022 du ministre des Transports, François Bonardel, accordant à la Municipalité une aide financière maximale de 169 639 \$ pour le dossier mentionné en titre;*

CONSIDÉRANT *que la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix est en droit de recevoir une subvention relative au Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (ERL) du ministère des Transports du Québec (MTQ) pour l'exercice financier de l'année 2022;*

CONSIDÉRANT *que le montant de la subvention accordée est de 169 639\$;*

CONSIDÉRANT *les exigences du MTQ quant aux frais encourus et admissibles aux fins dudit Programme;*

*En conséquence,
Il est proposé par François Gauthier,
Appuyé par Guy Whissell*

ET RÉSOLU que le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix informe le MTQ que le total des frais admissibles du Volet entretien du réseau local (ERL) (dépenses de fonctionnement, investissement en équipement) dans le dossier susmentionné, pour l'année 2022, est de.... 327 055 \$, dépassant ainsi 90 % le montant de l'aide financière accordée et est réparti de la manière suivante :

- Dépenses de fonctionnement (excluant l'amortissement) :

- Dépenses relatives à l'entretien voirie d'été : **150 805 \$**
- Dépenses relatives à l'entretien voirie d'hiver : **176 250 \$**
- Dépenses d'investissement : **0 \$**

ET que le Conseil informe le MTQ de la véracité des frais encourus tels que présentés et que ces montants ont bel et bien été dépensés pour des routes locales 1 et 2;

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.

7.1.2 Proclamation de la Journée nationale de la santé mentale positive – Le 13 mars

2023-03-14#06

CONSIDÉRANT *que le 31 mars 2022, les élus de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en*

*faveur de la reconnaissance du **13 mars** comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;*

CONSIDÉRANT que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CRÉER DES LIENS et être bien entourés ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT qu'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

*En conséquence,
Il est proposé par Andrée-Anne Bock,
Appuyé par Stéphane Drouin*

*ET RÉSOLU que le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix proclame le **13 mars** Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa Municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « CRÉER DES LIENS et être bien entourés »;*

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.

7.1.3 Appui aux citoyens Paulette Gauthier et Claude Pilon – Négocié avec le Diocèse de Gatineau concernant le cimetière

2023-03-14#07

CONSIDÉRANT la rencontre du 7 mars 2023 entre les élus, la Directrice générale, madame Paulette Gauthier et monsieur Claude Pilon, citoyens de Notre-Dame-de-la-Paix, concernant le cimetière de Notre-Dame-de-la-Paix;

CONSIDÉRANT que le calvaire du cimetière est un bien qui fait partie de l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT que les citoyens susnommés se sont offerts pour aller négocier avec les représentants du Diocèse de Gatineau afin de connaître les tenants et aboutissants pour prendre en main l'entièreté de l'entretien et de l'administration du cimetière;

*Il est proposé par François Gauthier,
Appuyé par Andrée-Anne Bock*

ET RÉSOLU d'appuyer ces deux citoyens afin qu'ils puissent aller négocier avec les représentants du Diocèse de Gatineau; le tout tel que susmentionné et que, s'il y a lieu, la Directrice générale ou la Directrice générale adjointe, ou leurs représentants, puisse signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution;

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.

...
...
...

La conseillère Andrée-Anne Bock se retire pour la prochaine résolution

7.1.4 Demande d'autorisation temporaire pour passer un tuyau dans le fossé municipal – Les fermes Petite Nation

2023-03-14#08

CONSIDÉRANT *la demande d'autorisation de l'entreprise Les fermes Petite Nation datée du 9 février dernier, à l'effet de pouvoir passer un tuyau de 8 pouces dans le fossé municipal, et ce, de façon temporaire et en surface, depuis le 101 jusqu'au 66 du rang Sainte-Augustine;*

CONSIDÉRANT *que cette installation sera présente du 15 juin au 31 octobre 2023;*

CONSIDÉRANT *la preuve d'assurance fournie par le demandeur;*

*Il est proposé par François Gauthier,
Appuyé par Guy Whissell*

ET RÉSOLU d'autoriser l'entreprise Les Fermes Petite Nation à passer un tuyau de 8 pouces dans le fossé municipal, le tout tel que susdit;

ET qu'advenant un bris ou un dommage quelconque qui serait dû à l'installation ou au tuyau lui-même, ladite entreprise Les fermes Petite Nation serait entièrement et seule responsable des dommages subis;

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.

La conseillère Andrée-Anne Bock reprend son siège

7.1.5 Adjudication de contrat à l'entreprise Excapro Inc. – Travaux de drainage et de stabilisation sur environ 1,0 km du rang Sainte-Augustine/323 – TECQ 2019-2023, dossier numéro 1180020

2023-02-14#09

CONSIDÉRANT *la programmation de travaux du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018);*

CONSIDÉRANT *que des travaux de drainage et de stabilisation sur environ 1,0 km sont prévus dans le rang Sainte-Augustine, à partir de la 323;*

CONSIDÉRANT *l'appel d'offres public numéro 140-008 a été publié sur le Service électronique d'appel d'offres (SEAO) le 16 février 2023;*

CONSIDÉRANT' *le procès-verbal d'ouverture dont une copie a été envoyée aux élus le 9 mars 2023;*

CONSIDÉRANT *la recommandation de la firme Équipe Laurence d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Excapro Inc., pour un montant de 296 206,82 \$, plus les taxes applicables;*

*Il est proposé par François Gauthier,
Appuyé par Guy Whissell*

ET RÉSOLU QUE le Conseil octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Excapro Inc., pour un montant de 296 206,82\$, plus les taxes applicables;

ET QUE la Mairesse et la Directrice générale et Greffière-trésorière, ou leurs représentantes s'il y a lieu, soient autorisées à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.

7.1.6 Appui à la Municipalité de Saint-André-Avellin – Départ de trois (3) médecins du CLSC en 2023

2023-03-14#10

- CONSIDÉRANT *le rapport rédigé par Sylvain Gagnon intitulé : « Rapport d'observation portant sur le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais »;*
- CONSIDÉRANT *que ce rapport a été déposé à l'ancienne ministre de la Santé, madame Danielle McCann en janvier 2019;*
- CONSIDÉRANT *que ce rapport provient du fait que plusieurs partenaires de différents horizons ont fait part publiquement de nombreux enjeux liés à l'organisation des services, la disponibilité des ressources, la réponse aux besoins de la population et la gouvernance du Centre intégré de la santé et des services sociaux de l'Outaouais;*
- CONSIDÉRANT *la recommandation 5 qui demande que soit élaboré un plan de consolidation et de développement des services de proximité;*
- CONSIDÉRANT *que le gouvernement de la CAQ dit vouloir poursuivre le maintien et le développement des services de proximité;*
- CONSIDÉRANT *que le 30 octobre 2019, l'Assemblée nationale reconnaissait le caractère particulier de l'Outaouais, notamment en regard des soins de santé;*
- CONSIDÉRANT *que le CLSC de Saint-André-Avellin offre, depuis plus de cinquante (50) ans, des services de proximité en santé dont : une salle d'urgence, un GMF, un service de radiologie, un laboratoire d'analyse sanguine, ainsi que plusieurs autres services connexes;*
- CONSIDÉRANT *que les heures d'ouverture de l'urgence du CLSC de Saint-André-Avellin sont uniquement de 8 h 30 à 16 h;*
- CONSIDÉRANT *que les heures d'ouverture doivent, éventuellement être bonifiées pour offrir un service 24/7;*
- CONSIDÉRANT *que cette coupure de service pénalise les résidents de la Petite-Nation et les médecins urgentologues qui doivent travailler à salaire moindre;*
- CONSIDÉRANT *le départ de trois (3) médecins de famille du GMF dont un travaillant à l'urgence du CLSC de Saint-André-Avellin;*
- CONSIDÉRANT *qu'aucun nouveau médecin n'a manifesté de l'intérêt pour venir combler l'un des trois (3) postes;*
- CONSIDÉRANT *que les médecins de l'urgence du CLSC de Saint-André-Avellin sont moins rémunérés que leurs collègues de toute autre salle d'urgence au Québec;*
- CONSIDÉRANT *que ces urgentologues n'ont pas droit aux primes accordées à leurs collègues ailleurs dans les urgences du Québec;*
- CONSIDÉRANT *que le recrutement est alors plus difficile, voire moins attrayant et moins avantageux pour les médecins qui voudraient travailler au CLSC de Saint-André-Avellin;*
- CONSIDÉRANT *que la population de la Petite-Nation est prise en otage et conséquemment l'offre des soins de santé ne cesse de diminuer au CLSC de Saint-André-Avellin;*
- CONSIDÉRANT *que le départ des trois (3) médecins du CLSC de Saint-André-Avellin va nécessairement impacter l'octroi du budget de la GMF accordé par le ministère de la Santé;*

- CONSIDÉRANT** *la Loi du silence, la population de la Petite-Nation n'est pas informée de la situation soit : des coupures de services et du départ des médecins;*
- CONSIDÉRANT** *que la population de la Petite-Nation a droit aux mêmes services en santé que le reste de la population du Québec;*
- CONSIDÉRANT** *que Conseil de la Municipalité de Saint-André-Avellin a demandé une rencontre avec le ministre de la Santé, monsieur Christian Dubé, et ce, dans les plus brefs délais;*
- CONSIDÉRANT** *que les municipalités de la MRC de Papineau ont été invitées à appuyer cette résolution;*

*Il est proposé par Johanne Larocque,
Appuyé par Stéphane Drouin*

QUE le Conseil appuie la Municipalité de Saint-André-Avellin, porteuse du dossier, et que cette dernière achemine une copie de la résolution à notre député et ministre responsable de la région de l'Outaouais, monsieur Mathieu Lacombe;

ET QUE le ministère de la Santé accorde aux médecins de l'urgence du CLSC, le même type de rémunération que leurs collègues des urgences de Gatineau afin de faciliter le recrutement;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7.1.7 Abolition du poste d'adjointe administrative

2023-03-14#11

- CONSIDÉRANT** *la résolution numéro 2022-10-20#03ex, Annie Decelles a été embauchée à titre d'adjointe administrative;*
- CONSIDÉRANT** *que les élus ont l'intention d'abaisser les taxes en 2024;*

*Il est proposé par Maryse Cloutier,
Appuyé par Stéphane Drouin*

ET RÉSOLU d'abolir le poste d'adjointe administrative et de donner un préavis de deux mois à Annie Decelles, et que deux mois de salaire lui soient versés rétroactivement au 10 mars 2023, date de son départ;

Adoptée à la majorité des Conseillers présents.

8. Législation

9. Gestion et administration

9.1 Gratuité de salle – Le Club Quad

2023-03-14#12

- CONSIDÉRANT** *que le Conseil municipal peut offrir une gratuité pour l'utilisation de la salle;*
- CONSIDÉRANT** *que le Club Quad bénéficie de la gratuité de salle depuis plusieurs années;*

*Il est proposé par Guy Whissell,
Appuyé par Stéphane Drouin*

ET RÉSOLU que le Conseil entérine la gratuité de la salle qu'il octroie au Club Quad depuis plusieurs années et confirme la continuité de cette gratuité annuellement, mais à la condition qu'il fournisse à la Municipalité son calendrier des rencontres avant la fin de l'année;

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.

9.2 Octroi de contrat à Construction Mario Perrier Inc. pour travaux nécessaires à l'entrepôt municipal – PRABAM

2023-03-14#13

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-02-13#07 aux termes de laquelle le Conseil refusait les soumissions pour la rénovation du bureau municipal dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-02-13#08 aux termes de laquelle le Conseil demandait à Construction Mario Perrier une soumission pour effectuer les réparations nécessaires à l'entrepôt municipal;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Construction Mario Perrier Inc. pour les réparations nécessaires à l'entrepôt municipal au montant de **23 000 \$**, plus les taxes applicables;

*Il est proposé par François Gauthier,
Appuyé par Guy Whissell*

ET RÉSOLU que le Conseil accepte la soumission ci-dessus reçue de Construction Mario Perrier Inc. et que la Directrice générale ou la Directrice générale adjointe ou la Mairesse puisse signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution;

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.

9.3 Modification de l'offre de services initiale pour la reconstruction de chaussée et stabilisation de talus – Affaissement du Rang Sainte-Augustine – QDI, service d'ingénierie

2023-03-14#14

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-10-05#111 aux termes de laquelle le Conseil adjugeait à l'entreprise QDI le contrat d'ingénierie au montant de 73 850,58 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que l'offre initiale date de septembre 2021 et que QDI visait terminer le projet vers le mois de décembre 2021; que QDI était consciente qu'il pourrait y avoir un léger décalage, mais pas de l'ampleur actuelle;

CONSIDÉRANT que des changements ont dû être apportés au printemps 2022 sur la conception des options de tracé à la suite d'une révision de l'étude géotechnique, lesquels, par rapport au mandat initial ont été rémunérés sur une base horaire;

CONSIDÉRANT que pour ces raisons, QDI a revu son offre initiale avec un avenant au contrat qui comprend entre autres les volets suivants :

- *Gestion et réappropriation du dossier :*
 - *Temps pour se remettre à jour dans le projet puisque le décalage dans le temps a un impact important sur l'efficacité du travail et le temps de se réapproprier le dossier n'était pas prévu;*
 - *Visite du site;*
 - *Temps pour deux rencontres avec les intervenants (MSP, DGG, etc.);*
- *Indexation des taux horaires pour prendre en considération le contexte économique actuel;*
- *Volet optionnel pour ajuster l'état des lieux dans les plans, analyser les impacts des changements de topographie sur la conception retenue (tracé et hydraulique) et apporter quelques ajustements mineurs aux concepts (prolongation de l'empierrement longitudinalement à la chaussée, ajustement des transitions aux extrémités de la stabilisation) si un nouveau*

relevé lidar est fait (exclut toute nouvelle conception ou ajout d'ouvrages si l'ampleur du changement par rapport aux conditions présentées dans les relevés disponibles le requiert);

CONSIDÉRANT que QDI a proposé une offre révisée d'un montant total de 13 250,93 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau relevé lidar du secteur sera nécessaire afin de s'assurer que les plan et devis seront adaptés à la réalité du site, mais que cette responsabilité sera celle de la Municipalité;

Il est proposé par Guy Whissell,
Appuyé par Maryse Cloutier

ET RÉSOLU d'accepter la nouvelle offre de services de QDI au montant de 13 250,93 \$, plus les taxes applicables et que s'il y a lieu, la Directrice générale, ou la Directrice générale adjointe ou la Mairesse pourra signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution;

Adoptée à l'unanimité des Conseiller présents.

9.4 Montant versé à la Municipalité de Saint-André-Avellin afin de diminuer le coût du camp de jour pour les enfants de Notre-Dame-de-la-Paix

2023-03-14#15

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-Avellin accepte à nouveau de recevoir des enfants de Notre-Dame-de-la-Paix pour son camp de jour 2023;

CONSIDÉRANT que son nouveau règlement mentionne que le tarif pour un non-résident est de 450 \$;

Il est proposé par Johanne Larocque,
Appuyé par Maryse Cloutier

ET RÉSOLU que le Conseil accepte de verser à la Municipalité de Saint-André-Avellin une somme de 150 \$ par enfant résidant à Notre-Dame-de-la-Paix, et ce, pour ainsi diminuer le coût de son camp de jour;

Adoptée à l'unanimité.

9.5 Achat de 20 bacs de recyclage pour le Domaine Côté – Home Hardware (Papineauville)

2023-03-14#16

CONSIDÉRANT que des gens non citoyens vident leurs déchets, matériaux de construction et recyclage dans les conteneurs du Domaine Côté;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu de remplacer les conteneurs par des bacs bleus de recyclage

CONSIDÉRANT que cinq soumissions ont été demandées, mais que seules les entreprises Rona Outaouais, Home Hardware, Groupe Yves Gagnon et USD ont soumissionné;

CONSIDÉRANT que la soumission de Home Hardware est la plus basse, au montant de 2 399,80 \$, plus le transport et les taxes applicables;

Il est proposé par Stéphane Drouin,
Appuyé par Guy Whissell

ET RÉSOLU que le Conseil accepte la soumission de Home Hardware tel que susmentionné, et que s'il y avait lieu, la Directrice générale et Greffière-trésorière ou son adjointe, puisse signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution;

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.

10. **Incendies**

11. **Urbanisme**

12. **Varia**

13. **Deuxième période de questions**

La seconde période de questions orales ne doit porter uniquement que sur les sujets à l'ordre du jour (Règlement 1030 sur la régie interne des séances du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix).

Il y a eu quelques questions du public.

Certificat de la Directrice générale et Greffière-trésorière

Je soussignée, Chantal Delisle, Directrice générale et Greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus ont été autorisées.

*(Signé) Chantal Delisle
Chantal Delisle
Directrice générale et Greffière-trésorière*

14. **Levée de l'assemblée**

2023-03-14#17

*Il est proposé par Stéphane Drouin,
Appuyé par Johanne Larocque*

ET RÉSOLU que la séance soit levée à 19 h 15;

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.

*(Signé) Myriam Cabana
Myriam Cabana, Mairesse*

*(Signé) Chantal Delisle
Chantal Delisle
Directrice générale et
Greffière-trésorière*

COPIE CONFORME